

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 63 (1976)
Heft: 5: Wohnen = Habiter

Artikel: Logements à but social, Praz-Gérémoz, Penthaz VD : Atelier des architectes associés
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-48589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Logements à but social, Praz-Gérémoz, Penthaz VD

Architectes: AAA Atelier des architectes associés, Lausanne

Plan de quartier: Urbaplan, Bureau d'études d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de planification, Lausanne

Ingénieurs: Realini et Bader S.A., Epaillens

1972 - 1re étape

1973 - 2e étape

1975 - 3e étape

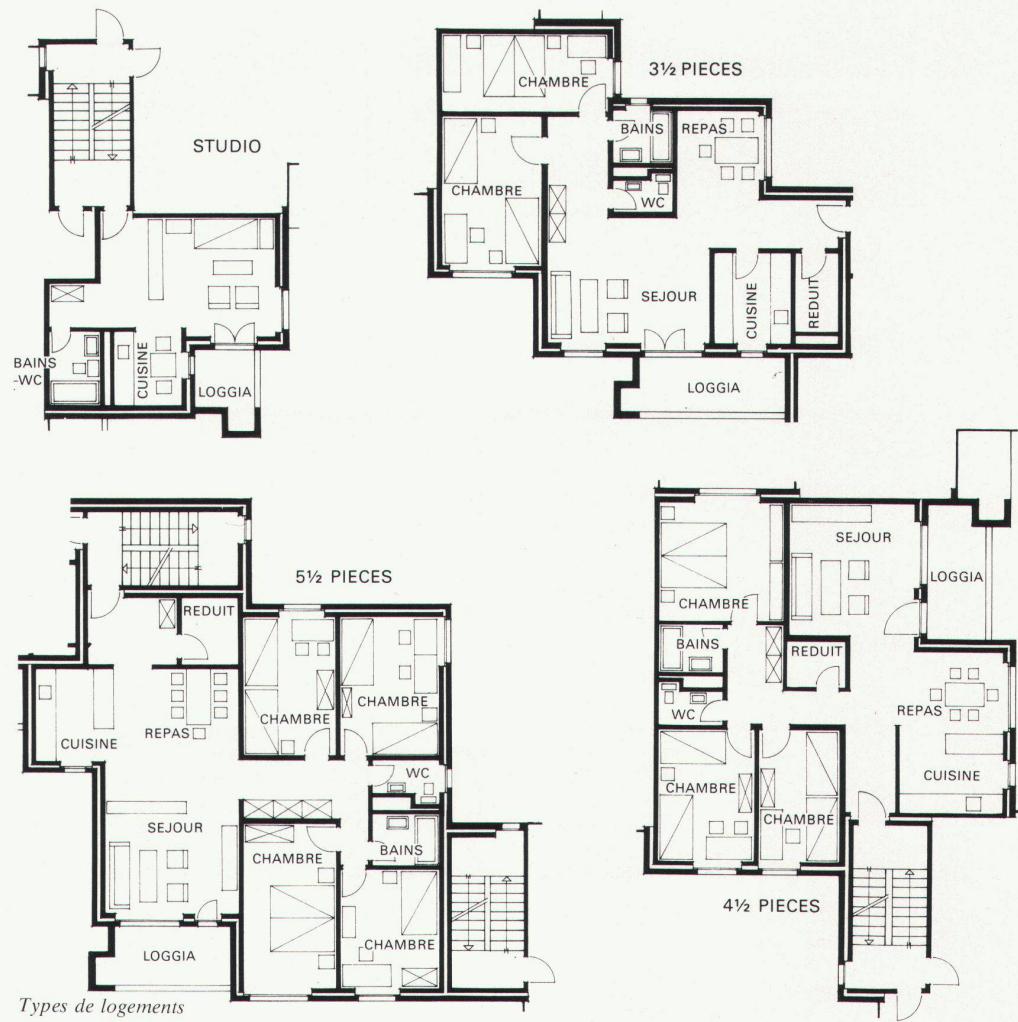
Fotos: AAA

De tout temps, la Société anonyme des Câbleries et des Tréfileries de Cossigny, maître de l'ouvrage, s'est souciée du logement de son personnel. En 1968, elle a procédé à une enquête interne visant à connaître ses besoins existants et futurs sur les plans quantitatif et qualitatif. A la suite de ces travaux, un mandat d'étude d'urbanisme et d'architecture fut décerné.

Penthaz est une agglomération comprenant le village proprement dit et, plus au sud, le Nouveau Bourg, zone où se trouvent l'école, la salle paroissiale et la poste. Le terrain appartenant au maître de l'ouvrage descend, selon une pente douce, en direction du sud, précisément vers le centre de cette zone. Le programme cadre, établi à la suite de l'enquête, prévoit la construction de 207 appartements et de 50 maisonnettes, à savoir un total de 257 logements. Tous les appartements répondent aux sévères prescriptions fédérales et cantonales émises en matière de logement à but social. Dans les trois premières étapes ont été construits 92 logements. La dimension des appartements va de une pièce à cinq pièces et demie et les maisonnettes comportent, elles, soit quatre pièces et demie, soit cinq pièces et demie. Les appartements de deux pièces et au-delà sont orientés dans deux directions au moins. Quant aux places de jeux pour les enfants, elles correspondent à une surface de dix mètres carrés par logement. Très peu d'appartements sont exactement semblables. Les logements de grandeurs différentes sont répartis de façon irrégulière dans les immeubles. Les logements sont orientés de telle manière qu'ils jouissent d'un maximum de soleil, avec des points de vue différents, tout en évitant les regards indiscrets des voisins. Le confort des appartements est élevé puisqu'ils offrent, outre l'équipement habituel, une cuisinière électrique, un W.-C. séparé avec lavabo pour les grands appartements et une grande pièce de séjour; les chambres à coucher sont de 14, de 12 ou de 10 m². Une loggia, suffisamment large pour y placer une table et des chaises permettant d'y manger (avec endroit abrité prévu pour le rangement), des armoires mobiles, avec finition sur deux faces, pouvant servir de parois de séparation et un débarras complètent l'installation. Les appartements offrent trois types de cuisines: une cuisine-la-



Plan de situation. Hachure diagonale: étapes réalisées



Types de logements



Place d'entrée du quartier



Cour intérieure



Cour intérieure et cheminement pour piétons



Cour intérieure et passage sous le rez-de-chaussée libre

boratoire, fermée, ou une cuisine ouverte sur le coin à manger ou, encore, une cuisine où l'on peut manger. Un buffet mobile, avec passe-plats et portes sur ses deux faces, permet également plusieurs variantes d'aménagements, au gré du locataire. Sachant combien les enfants sont toujours tentés de grimper sur les fenêtres, l'archi-

tecte a porté remède à ce danger en ménageant des espaces vitrés au-dessous de celles-ci, dans leurs chambres et dans les salles de séjour; sur le balcon, un vide fermé par une grille remplit le même office.

En ce qui concerne le chauffage, il convient de relever qu'il s'agit du premier quartier d'habitation en Suisse

avec chauffage direct à l'électricité. Cela a nécessité un système constructif s'apparentant à celui de la bouteille thermos – doubles parois faisant isolation. Un apport d'air continu, dépossiéré et tempéré maintient une atmosphère agréable. Des locaux collectifs et une place de village favorisant une vie communautaire des habitants ont été réalisés. L'architecte, désirant aménager des espaces couverts pour que les enfants puissent jouer en plein air, même par temps de pluie et de neige, a libéré le sol en construisant les immeubles sur des piliers porteurs.

(Texte abrégé des architectes)